

Ressources budgétaires pour l'année 2001 - Fixation de tarifs pour la fête de Quartier des Clairs-Soleils

M. LE MAIRE, Rapporteur : La fête de quartier des Clairs-Soleils est prévue les 22 et 23 juin 2001. Elle est organisée avec les habitants, les associations et les acteurs sociaux du quartier et le Centre Municipal d'Animation assure la coordination de l'opération.

Cette année, il organise également des jeux de kermesse avec des billets au prix unitaire de 2 F (0,30 €) et vend des tickets repas au prix unitaire de 25 F (3,81 €).

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs dans les conditions ci-dessus et d'autoriser l'encaissement par la régie de recettes de la MPT Clairs-Soleils de la recette au chapitre 92.422.7066.47035, et sa réaffectation en dépenses au chapitre 92.422.6042.47035.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 2001.